

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2023 Clauses d'insertion - « CREATIV', cluster emploi-compétences du bassin dijonnais »

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

CREATIV' constitue ainsi un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi, en particulier l'État, la Région et le Département. Son action vise à prolonger celle des services de Dijon Métropole au bénéfice des entreprises et des actifs du territoire.

En 2022, 432 316 heures d'insertion ont été réalisées par 178 entreprises pour 127 opérations. Les clauses d'insertion ont permis la signature de 1 662 contrats et ont abouti à 102 sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois) dont 41 CDD. Les habitants des quartiers prioritaires représentent 20 % des bénéficiaires métropolitains, soit 259 personnes.

Le projet de convention joint au présent rapport, a pour objet de préciser, pour l'année 2023, les modalités de participation financière de Dijon Métropole concernant le travail d'appui, de conseil et d'accompagnement proposé par Créativ sur le territoire métropolitain pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion.

Créativ' s'engage à :

- une collaboration avec les services des Directions Générales Déléguées « Cohésion sociale » et « Attractivité et rayonnement » de Dijon métropole ;
- une offre de services s'inscrivant en complémentarité de celle de Pôle Emploi et de la Mission locale ;
- l'atteinte des objectifs afférents au dispositif des clauses d'insertion ;
- une attention toute particulière en direction des publics issus des quartiers Politique de la Ville, notamment en terme de lutte contre les discriminations et d'Égalité femme/homme.

De même, CREATIV' s'engage à réaliser un bilan semestriel et annuel de l'activité des clauses d'insertion.

Pour animer le dispositif des clauses d'insertion, le budget prévisionnel 2023 de CREATIV' est de 235 987 €, dont :

- 107 634 € proviennent de l'État ;
- 85 000 € proviennent du Conseil Départemental (FSE) ;
- 36 000 € proviennent d'une subvention spécifique de Dijon métropole ;
- 7 353 € proviennent d'une subvention de fonctionnement de Dijon métropole (200 000€) fléchée en partie sur les clauses ;

Pour l'année 2022, Dijon Métropole propose d'apporter son soutien financier à hauteur de 36 000 € à l'association Créativ', compte tenu du cadre intercommunal de son intervention dans le domaine de l'insertion, notamment des publics des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention joint au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 36 000 € à CREATIV' ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2023 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 34

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN